



DÉCISION DU PRÉSIDENT PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

N° : DP-25-005

SERVICE : Direction des Affaires Juridiques et de l'Administration Générale

OBJET : Sinistre du 21 novembre 2023 : Gendarmerie de Jayat 01340 – Acceptation d'indemnisation assurances

LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

VU la délibération du Conseil communautaire n° DC-2020-054 en date du 27 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au Président, à charge pour celui-ci de rendre compte au Conseil des attributions exercées par délégation ;

VU l'arrêté n°23-17 en date du 20 décembre 2023 portant délégation de fonction et de signature du Président au 8^e Vice-Président, Monsieur Sébastien GOBERT, dans le domaine des Sports, de l'Administration générale et des Ressources humaines, aux fins de prendre toute décision afférente à sa délégation ;

CONSIDÉRANT la chute d'un radiateur survenue le 21 novembre 2023 dans le logement 002 de la gendarmerie de Jayat, située 700 route de Bresse Coccagne, 01340 Jayat, causée par un défaut de fixation de l'appareil et/ou par une humidité excessive provenant de l'appui de fenêtre ayant affaibli la solidité du doublage ;

CONSIDÉRANT le versement d'une indemnité de 1 092 € par la compagnie AXA, assureur dommages-ouvrage de la construction de la gendarmerie de Jayat, montant correspondant à l'indemnisation totale fixée dans le rapport d'expertise en date du 6 décembre 2023.

DÉCIDE

D'ACCEPTER l'indemnité de 1 092 € versée par AXA, assureur dommages-ouvrage de la gendarmerie de Jayat, au titre de l'indemnisation complète du sinistre survenu le 21 novembre 2023.

www.grandbourg.fr

Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse

3 avenue Arsène d'Arsonval

CS 88000 - 01008 BOURG-EN-BRESSE Cedex

Tél. : 04 74 24 75 15 / Fax : 04 74 24 75 13



Monsieur Le Directeur Général des services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Présenté par le préfet : 20/01/2025
Publication : 20/01/2025

Fait à Bourg-en-Bresse, le 15 janvier 2025.

Pour le Président et par délégation,

Sébastien GOBERT
8e Vice-Président aux Sports,
à l'Administration générale et aux Ressources humaines

